

Interpellation

Télé-Dôle, suite et (pas) fin ?

On a appris récemment au travers de différents médias que la Société Télé-Dôle, société propriétaire des remontées mécaniques situées sur les pentes de la Dôle, se trouve dans une situation financière extrêmement délicate pour ne pas dire catastrophique. Il manquerait 2,6 millions de francs

La société a besoin de ce montant pour terminer la construction du bâtiment d'accueil des Dappes nommé le Lapin Blanc (dont le chantier est interrompu depuis l'été dernier) mais aussi pour assurer la maintenance des remontées mécaniques existantes. En fait, la construction de ce bâtiment est certainement responsable de la situation actuelle ; la gestion de ce dossier par le Conseil Régional, actionnaire largement majoritaire de la société, n'a de loin pas été exemplaire.

La première remontée mécanique sur la Dôle date de 1937, il s'agissait alors d'un télé-luge qui empruntait déjà le tracé du téléski actuel Cuvaloup-La Dôle. Il fut remplacé par un premier téléski puis d'autres installations sont venues compléter l'équipement du massif tel qu'on le connaît maintenant.

A n'en pas douter au fil des ans ce sont des milliers d'habitants de Nyon, mais aussi de toute la région qui ont utilisé ces installations sans parler des milliers d'enfants qui ont appris à skier sur les pentes de la Dôle, y compris le soussigné. A titre d'exemple, cela fait 82 ans que le Ski-Club de Nyon y emmène chaque année les enfants de 7 à 11 ans les mercredis après-midi de janvier et février pour découvrir les joies du ski et ce grâce à la proximité de ce petit domaine skiable.

Aujourd'hui, Télé-Dôle se trouve au bord de la faillite selon ce qu'on a entendu ; cette situation ne doit pas nous laisser indifférent. On nous dit que différentes pistes sont étudiées pour se sortir de cette « gonfle ». J'attends les propositions.

Et même si, entre les lignes, il est dit que l'on ne peut pas demander une rallonge aux collectivités publiques je pense que cette possibilité doit être prise en compte sérieusement. Le dispositif DISREN pourrait être activé (V. Préavis 191/2020, préavis identique sur le principe voté dans toutes les communes membre du Conseil Régional en début de législature).

Ce n'est pas la simple cessation d'activité d'une quelconque société ; le ski à la Dôle et dans la région de Saint-Cergue fait partie du patrimoine régional.

En lien avec ce qui précède, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité est-elle au courant de la situation exacte de Télé-Dôle et qu'en pense-t-elle ?
2. En dehors des informations parues dans les médias, La Municipalité a-t-elle d'autres informations d'ordre technique ou financier, entre autres sur les raisons ayant amené la société à se trouver dans cette situation ?
3. Dans le journal La Côte du 22 décembre, il est indiqué que le Conseil Régional, actionnaire principal, cherche des pistes pour sortir de cette situation ; la Municipalité peut-elle nous dire lesquelles sont étudiées ?
4. De son point de vue personnel, le communicateur du Codir du Conseil Régional estime qu'il n'est pas possible de demander une rallonge aux collectivités publiques. La Municipalité de Nyon va-t-elle demander, par l'intermédiaire de son représentant au Codir, que cette possibilité soit tout de même étudiée (DISREN ou autre)?
5. Si, pour finir, le sauvetage de Télé-Dôle venait à passer par un soutien financier demandé directement aux communes, la Municipalité soutiendra-t-elle cette solution et viendra-t-elle devant le conseil avec un préavis demandant un crédit pour financer la part nyonnaise de ce sauvetage ?

Nyon, le 26 janvier 2024

Pierre Girard

Conseiller communal PIN